

## Qu'est-ce que le **dispositif Oscar** ?

L'**Observatoire et suivi des causes d'avortements chez les ruminants (Oscar)** est un dispositif qui vise à recueillir et valoriser les résultats de **diagnostic différentiel des avortements** entrepris selon des **protocoles optimisés et standardisés**

Sa finalité est **d'améliorer la connaissance des causes infectieuses des avortements**, puis d'adapter les mesures de diagnostic, de prévention, et de lutte

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la **Plateforme nationale d'épidémiologie en santé animale (Plateforme ESA)** : [www.plateforme-esa.fr](http://www.plateforme-esa.fr)

Ce projet est piloté par GDS France, avec l'appui d'un groupe de suivi qui réunit des acteurs locaux (LDA, DDecPP, GDS, GTV), et des représentants nationaux (DGAL, Anses, Adilva, SNGTV, l'Institut de l'Élevage, Oniris et Coop de France)

Pour retrouver **toutes les informations relatives au dispositif (protocoles, fiches maladies, témoignages...)** : [www.observatoire-oscar.fr](http://www.observatoire-oscar.fr)

### Contacts

Pour tout accompagnement ou en cas de questions, n'hésitez pas à contacter votre vétérinaire sanitaire et votre GDS

**GDS de l'Aisne**  
**CS 10685 - 02007 Barenton-Bugny Cedex**



## Identifier la cause des avortements dans mon élevage pour mieux les maîtriser



## Qu'est-ce qu'un **avortement** ?

On est en présence d'un avortement :

- Lors d'**expulsion du fœtus**
- En cas de **naissance d'un chevreau, agneau ou veau mort**
- Lors de mort des nouveau-nés **dans les heures suivant la naissance** (généralement dans les 12h)

## Quels sont les **enjeux** pour ma famille et moi ?

### Impact sur la **santé humaine**

Certaines maladies provoquant des avortements chez les ruminants d'élevage sont également transmissibles à l'homme (par ex : brucellose, fièvre Q). Ces maladies, appelées zoonoses, **peuvent être transmises aux éleveurs et à leur famille (voire au voisinage, salariés, visiteurs) et dans certains cas entraîner une maladie grave**, notamment pour certaines personnes à risque (femmes enceintes, enfants en bas âge, personnes immuno-déprimées...)

Les produits issus des animaux atteints de maladies abortives sont aussi potentiellement infectieux pour les autres animaux et **pour le consommateur**

### Impact **économique**

A l'impact économique direct (perte du produit, de l'insémination artificielle, baisse de la productivité numérique) s'ajoutent des pertes économiques indirectes (perte de la lactation, ralentissement de la diffusion du progrès génétique, transmission de l'agent infectieux aux congénères...)

**En élevage bovin, on estime le coût pour l'éleveur entre 150 et 800 euros par avortement selon le stade de l'avortement**

## Que dois-je faire **si un avortement survient** dans mon élevage ?

- **Isoler la femelle qui a avorté pour limiter la contagion et conserver les produits de l'avortement à l'écart des autres animaux** (chiens...) en attendant la visite du vétérinaire qui effectuera les prélèvements
- **Appeler votre vétérinaire sanitaire** : la déclaration des avortements est obligatoire dans le cadre de la surveillance Brucellose (dès le 1<sup>er</sup> avortement en élevage bovin, et à partir de 3 avortements sur une période de 7 jours en élevages ovin et caprin)
- En élevage laitier, **le lait des femelles avortées doit être écarté** de la consommation humaine (et animale) jusqu'à un résultat négatif en brucellose et jusqu'à l'arrêt des écoulements vaginaux
- Lors d'avortements en série : **faire rechercher les causes par votre vétérinaire** (diagnostic différentiel). A cet égard, **des protocoles ont été élaborés au niveau national avec des compétences pluridisciplinaires et au vu des connaissances disponibles**
- Une fois le diagnostic établi, votre vétérinaire et votre GDS pourront vous conseiller au mieux sur les **mesures les plus appropriées à mettre en place dans votre élevage**

## Puis-je bénéficier d'une **aide financière** pour la réalisation d'analyses de laboratoire ?

L'Etat prend en charge le déplacement, la visite, les prélèvements et analyses pour la recherche de la Brucellose. **Une aide financière pour les autres analyses peut être apportée par votre GDS : n'hésitez pas à le contacter pour plus d'informations**